



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 novembre 2015, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2016-2017 (*suite*)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

*État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et
communications de l'Organisation des Nations Unies*

*Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil
d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2016-
2017*



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/7/Add.8, A/70/394 et A/70/394/Corr.1)

1. **M. Møller** (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève), présentant le deuxième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/394 et A/70/394/Corr.1), dit que ce plan vise à protéger le Palais des Nations, dont la Société des Nations a posé la première pierre en 1929. Genève a été choisi comme siège de la Société en hommage à sa tradition de diplomatie internationale. Le Palais a été remis à l'Organisation des Nations Unies en 1946 et est devenu le siège de l'Office des Nations Unies à Genève en 1966. Le complexe fait 600 mètres de longueur, occupe une superficie de 234 000 mètres carrés et abrite 34 salles de conférence et 2 800 bureaux. C'est le centre des Nations Unies le plus important après le Siège. Plus de 10 000 séances, auxquelles assistent 60 000 participants y sont tenues chaque année. Le Palais, centre mondial d'excellence en matière de conférences diplomatiques et base de nombreuses activités économiques et sociales est le centre opérationnel du système international.

2. Genève remplit un rôle important dans la mise en œuvre de la vision universelle, intégrée et transformatrice du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable, puisque nombre des organismes qui ont pour mission d'aider les États Membres à atteindre les objectifs y ont leur siège, soit entre autres plus de 30 organisations internationales, des centaines d'organisations non gouvernementales et de nombreuses institutions privées et universitaires. L'approbation de la Cinquième Commission est nécessaire pour que le Palais, qui doit être pleinement fonctionnel et opérer rationnellement sur le plan des coûts afin d'appuyer la collaboration entre organismes et partenaires des Nations Unies et leur intégration, puisse promouvoir la paix, les droits de l'homme et le bien-être des générations à venir.

3. Le rapport expose les éléments du projet et les recommandations sur les mesures à prendre par l'Assemblée générale. Des progrès notables ont été

réalisés depuis l'adoption de la stratégie d'exécution par l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session. L'équipe du projet a assimilé les enseignements tirés d'autres projets d'équipement entrepris par l'Organisation, dont le plan-cadre d'équipement. Une évaluation approfondie du site et des levés, le schéma directeur des études techniques, l'étude de faisabilité et le parti architectural ont été achevés. Les objectifs du projet, tel qu'énoncés dans les précédents rapports du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial (A/66/279 et A/68/372) demeurent les principes d'organisation fondamentaux. La rénovation préservera le site historique et le rendra conforme aux normes modernes en matière de construction et de sécurité.

4. Le plan préservera le site, moyennant des améliorations lui permettront de bien fonctionner pendant de nombreuses années, corrigera les problèmes de sûreté incendie et éliminera les matières dangereuses du bâtiment, facilitera l'accessibilité aux personnes handicapées, diminuera les dépenses de fonctionnement grâce à l'utilisation efficiente de l'énergie et au regroupement des activités et mettra à disposition des installations de conférence plus fonctionnelles et plus modernes et des lieux de travail plus souples, une augmentation de 25 % des locaux à usage de bureaux permettant d'abriter 700 employés de plus.

5. La définition du cahier des charges a progressé du stade de la planification à celui du parti architectural. Il a été confirmé que la stratégie d'exécution approuvée dans la résolution 68/247 est réalisable, dans la limite de l'objectif de financement de 836,5 millions de francs suisses, dont 41,2 millions ont été dépensés au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015, soit un solde de 795,3 millions de francs suisses. Les prévisions de dépenses ont été actualisées et harmonisées compte tenu des renseignements recueillis lors des études détaillées et des évaluations ainsi que des recommandations des experts techniques. Le budget et le cahier des charges n'ont pas augmenté et le calendrier fixé pour l'exécution a été reconfirmé sur la base de l'hypothèse que la mise en œuvre du projet sera autorisée d'ici la fin 2015.

6. La constitution de réserves adéquates pour imprévus est essentielle pour un grand projet d'équipement pluriannuel comme celui-ci. Les propositions du Secrétaire général sont conformes à la

pratique usuelle internationale en matière de risque d'achat, d'imprévus concernant le site et d'autres questions. À mesure de l'évolution des études techniques, le cahier des charges a été plus clairement défini et les incertitudes ont diminué. En conséquence, la provision pour imprévus a été réduite par rapport aux estimations précédentes et réaffectée sur la base d'une analyse approfondie des risques. Les montants inutilisés de la réserve pour imprévus seront restitués aux États Membres à la fin du projet, plutôt que de servir à effectuer des changements discrétionnaires ne concernant ni le cahier des charges ni les objectifs actuels. Il n'en reste pas moins que ce financement doit être disponible pendant toute la durée du projet, de manière à atteindre les objectifs.

7. Le rapport contient une mise à jour sur le financement et décrit de nouveaux mécanismes de financement, dont les résultats des négociations tenues avec le pays d'accueil pour obtenir des prêts aux conditions les plus favorables. Sous réserve de l'approbation du Parlement suisse, la Suisse est disposée à accorder à l'ONU des prêts à intérêt nul d'un montant de 400 millions de francs suisses, au titre des éléments construction et rénovation du projet. Cette approbation prenant généralement une année, la demande officielle doit donc, avec l'aval de l'Assemblée générale, être présentée en janvier 2016 pour que le financement puisse être fourni en janvier 2017, date où les travaux de construction doivent débiter.

8. Le Secrétariat intensifiera sa recherche d'autres sources de financement lorsque l'ensemble du projet aura été approuvé. L'intervenant a invité à titre prioritaire les États Membres à assumer la responsabilité directe de projets de rénovation spécifique ou à effectuer des contributions volontaires. Ces dernières années, des dons importants ont été reçus de la Chine, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Suisse et du Turkménistan et les entretiens avec d'autres États qui ont manifesté leur intérêt pour la rénovation de salles de conférence se poursuivent. L'intervenant cherchera à mobiliser des fonds du secteur privé et de fondations, si la Cinquième Commission approuve la politique de dons proposée dans le rapport.

9. Les objectifs en matière d'appel de fonds visent à donner suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à trouver des mécanismes de financement

novateurs pour réduire le coût global du projet pour les États Membres, à rénover les plus petits bâtiments à usage de bureaux non visés par le projet de budget et à constituer un fonds destiné à l'entretien général des bâtiments pour protéger l'investissement pendant les décennies à venir. Toutefois, ce projet doit être approuvé par les États Membres, avant que le Secrétariat puisse débattre de dons spécifiques.

10. L'Office étudie la valorisation foncière en tant qu'autre mécanisme éventuel de financement. Il a augmenté le loyer d'un de ses terrains et renégocie le bail d'un autre. Il collabore avec le Siège pour progresser dans ce domaine. Pour garantir que les revenus mobilisés grâce aux nouveaux mécanismes de financement servent à réduire la quote-part des États Membres, il faudra que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à verser les sommes ainsi obtenues au crédit du projet, comme proposé dans son précédent rapport sur le plan stratégique patrimonial (A/69/417).

11. La stratégie de gestion de l'espace de travail permettra de porter le nombre d'espaces de travail de 2 800 à 3 500. Le milieu de travail sera amélioré grâce à la mise en place d'espaces de collaboration et de travail modulables qu'il sera facile d'adapter à l'évolution des styles et des stratégies de travail et aux besoins des divers services. La sécurité incendie et l'accessibilité seront améliorées et les locaux à usage de bureaux seront alloués plus équitablement et de manière davantage conforme aux normes des Nations Unies. Des plans de bureaux paysagers seront pleinement incorporés dans le nouveau bâtiment et dans toute la mesure possible dans les bâtiments existants, où on adoptera une démarche hybride pour tenir compte du patrimoine et des contraintes structurelles et financières.

12. Les maîtres d'œuvre ont adopté une démarche modulaire pour les bâtiments anciens et nouveaux, ce qui permet aux unités de travail de moduler leurs espaces conformément à leurs besoins fonctionnels et d'appliquer le principe de la non-attribution des postes de travail. L'aménagement plus efficace de l'espace permettra des économies, parce que d'autres organismes des Nations Unies seront hébergés au Palais, ce qui permettra de résilier des baux et de partager des infrastructures d'appui, par exemple les services de sécurité.

13. Suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à établir dans les meilleurs délais une structure de gouvernance solide, le Conseil consultatif, où sont représentés des États Membres appartenant à tous les groupes régionaux à Genève, s'est réuni une fois et continuera à se réunir au moins tous les trimestres, si l'Assemblée générale en décide ainsi. Le Comité directeur, présidé conjointement par l'intervenant et le Secrétaire général adjoint à la gestion comprend des parties prenantes des Nations Unies, de New York et de Genève. Il s'est réuni deux fois et continuera à se réunir tous les trimestres, si l'Assemblée générale approuve cette mesure. Ces deux organes superviseront le projet et dispenseront des conseils à l'intervenant en sa qualité de maître d'ouvrage.

14. Le rapport expose les mesures prises pour hâter le début des travaux, garantir une assurance intégrée et indépendante du projet, traiter les œuvres d'art, les chefs-d'œuvre et autres dons comme il convient, préserver le patrimoine architectural et l'intégrité du Palais et réutiliser le mobilier existant.

15. Le dossier technique et la documentation nécessaires aux appels d'offres concernant le nouveau bâtiment qui servira de locaux transitoires avant l'occupation des locaux permanents seront achevés en 2016. Les appels d'offres concernant le choix d'une entreprise pour la construction de ce bâtiment débiteront cette même année; l'entreprise de bâtiment sera sélectionnée en 2017. Une entreprise sera sélectionnée en 2018 aux fins de la rénovation des bâtiments existants. Le nouveau bâtiment sera achevé en 2019, date à laquelle il sera utilisé à titre de locaux transitoires. La rénovation des bâtiments existants débutera en 2019 au plus tard. La tour du bâtiment E sera démontée lorsque l'on n'aura plus besoin de locaux transitoires. Le projet sera achevé dans son ensemble en 2023.

16. Le plan stratégique patrimonial se déroule conformément aux cibles en matière de coûts et de calendrier adoptées par l'équipe du projet, en tant qu'objectifs explicites. Puisque le financement actuel expirera à la fin 2015 et que des retards au stade de la conception et des appels d'offres entraîneront, selon toute probabilité, des dépenses supplémentaires, et notamment des dépenses concernant le démantèlement de l'équipe du projet, l'Assemblée générale doit se prononcer d'urgence sur les mesures recommandées par le Secrétaire général. L'Assemblée générale est priée d'approuver le cahier des charges, le calendrier

d'exécution et les prévisions de dépenses correspondantes qui s'élèvent à 795,3 millions de francs suisses, de décider si le projet sera financé en partie par un prêt consenti par le pays hôte ou seulement par l'ouverture de crédits et la mise en recouvrement de contributions auprès des États Membres et de statuer sur les modalités et la monnaie à utiliser pour l'ouverture de crédits et la mise en recouvrement des contributions auprès des États Membres. L'Assemblée est également invitée à approuver l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour la comptabilité du projet et d'un fonds de réserve d'un montant de 20 millions de dollars et à se prononcer sur la politique de dons envisagée.

17. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/70/7/Add.8), dit que le Secrétaire général a communiqué des renseignements et des propositions actualisés concernant le cadre de gouvernance, le calendrier des travaux, le montant estimatif des coûts et le financement du plan stratégique patrimonial. Bien que le Secrétaire général établisse ses propositions sur la base des résolutions de l'Assemblée générale relatives au projet, plusieurs d'entre elles nécessitent une analyse approfondie et doivent être affinées.

18. Le Comité consultatif appuie la création du Conseil consultatif, mais est d'avis que les rôles et responsabilités respectifs du Comité directeur et du Conseil consultatif dans le dispositif de gouvernance de l'ensemble du projet devraient être définis avec plus de précision et de clarté. Le Comité directeur devrait assurer un suivi continu de l'état d'avancement du projet et veiller à ce qu'il soit exécuté dans les délais impartis.

19. Le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses globales révisées concernant le plan stratégique patrimonial, comme suite à la résolution 68/247 A de l'Assemblée générale. Le coût maximal du projet est évalué à 836,5 millions de francs suisses.

20. Le Comité consultatif fait plusieurs observations et recommandations concernant la gestion, l'établissement de rapports et l'utilisation du montant estimatif de la provision pour imprévus. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'affiner l'estimation du montant de la provision pour imprévus compte tenu des risques

associés aux différentes phases du projet et de présenter séparément le montant estimatif de la provision pour imprévus et le coût de base du projet dans son prochain rapport d'étape.

21. Sous réserve de la mise en œuvre de ses recommandations concernant la provision pour imprévus et de l'examen plus approfondi de l'exécution annuelle du budget et des prévisions de dépenses dont le Secrétaire général rendra compte dans ses rapports d'étape, le Comité consultatif recommande que les crédits proposés, qui constitueront un montant total maximum, soient approuvés au titre de ce projet.

22. S'agissant du financement du projet, le Comité rappelle l'offre de prêt faite par le pays d'accueil. Après que l'Assemblée générale a, par ses résolutions 68/247 A et 69/262, autorisé le Secrétaire général à négocier avec le pays hôte des accords de prêt, ce dernier a présenté des options de financement, dont l'offre, par le Gouvernement suisse, d'un prêt d'un montant de 400 millions de francs suisses, à taux zéro, destiné à financer aussi bien les travaux de construction que ceux de rénovation. Le Comité consultatif se félicite de cette offre, prend note des conditions et modalités avantageuses prévues pour le prêt et exprime à nouveau sa gratitude au Gouvernement suisse pour son appui constant.

23. Le Comité consultatif est d'avis que la création d'un fonds de réserve d'un montant de 20 millions de dollars n'est pas nécessaire et recommande donc de ne pas l'approuver.

24. Le Secrétaire général a proposé d'autres mécanismes de financement du plan stratégique patrimonial, dont des contributions volontaires des États Membres et des revenus locatifs du Palais des Nations. Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de proposer, dans son prochain rapport d'étape, des moyens de prendre en compte les futures recettes locatives dans le financement du plan stratégique patrimonial.

25. **M. Davidson** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance à la gestion effective et efficiente des installations des Nations Unies. Le Groupe constate que les progrès réalisés aux fins de la rénovation et de la modernisation du Palais des Nations visent à améliorer la santé et la sécurité, l'usage pratique et l'accessibilité, et prend note des

informations actualisées concernant le cadre de gouvernance, qui comportera entre autres un Comité directeur et un Conseil consultatif, du mécanisme projeté de gestion des risques et du rôle du Bureau des services centraux d'appui. Lors des consultations, le Groupe cherchera à obtenir des éclaircissements quant aux raisons pour lesquelles il a été décidé de recourir aux services d'un cabinet indépendant de gestion des risques, plutôt qu'aux compétences disponibles à l'Office ou à celles du pays d'accueil.

26. S'agissant de l'équipe de gestion du projet et des services contractuels, les compétences contractuelles externes devraient être sélectionnées dans le strict respect des règles et règlements régissant les achats et leur emploi devrait faire l'objet d'un examen des mécanismes de supervision et de contrôle du projet.

27. Il a été décidé d'adopter une stratégie de gestion souple de l'espace de travail dans la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. Cette stratégie devrait tenir compte non seulement des besoins d'ordre immobilier, mais aussi du bien-être du personnel, des normes locales et des cultures de travail, puisque le projet vise à améliorer les conditions de travail du personnel et des représentants. Le Groupe suivra de près cette question lors des consultations.

28. Le projet doit respecter les délais impartis, pour éviter les dépassements de coûts. L'assurance de la qualité et le contrôle étroit des progrès revêtent une grande importance pour garantir le respect des délais fixés.

29. L'équipe de gestion du projet devrait prêter l'attention voulue aux recommandations du Comité consultatif et du Comité des commissaires aux comptes concernant l'application des enseignements tirés d'autres projets d'équipement et éviter de répéter les erreurs, les omissions et les lacunes qui sont apparues durant le plan-cadre d'équipement. Le Groupe se félicite de l'étroite coopération du Secrétaire général avec le pays d'accueil et les autres organisations ayant leur siège à Genève qui ont réalisé des projets de construction complexes.

30. Les prévisions de dépenses ont été ramenées de 837 millions à 836,5 millions de francs suisses, et une provision pour imprévus de 92 millions de francs suisses a été budgétée. Cette provision devrait être considérée comme faisant partie du budget et destinée à pallier tout imprévu durant la mise en œuvre. Des mécanismes devraient être mis en place pour éviter

dans toute la mesure possible d'effectuer des prélèvements sur les crédits destinés aux imprévus. Tout prélèvement devrait être nécessaire et conforme aux principes établis.

31. Le Groupe se félicite de l'offre de prêt révisée faite par le pays d'accueil et constate les clauses et modalités préférentielles de remboursement. Toutefois, ce prêt ne soulagera que temporairement les États Membres qui devront effectivement verser leurs contributions et le Groupe exhorte le Secrétaire général à établir un plan de remboursement en temps voulu. S'agissant des autres moyens éventuels de financement, dont les contributions extrabudgétaires, les revenus locatifs et la valorisation foncière, le Groupe est prêt à débattre de toutes les options, mais est préoccupé par la vente de terrains. Un certain nombre de pays d'accueil ont donné des terrains aux fins de l'expansion des activités des Nations Unies et il semble prématuré de vendre du terrain pour un bénéfice à court terme, alors qu'on n'évalue pas encore clairement les besoins futurs de l'Organisation.

32. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom des pays candidats, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, du pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'il faut prendre des mesures pour éviter la publication tardive des documents concernant le plan stratégique patrimonial, ce qui est contraire au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et aux résolutions sur le plurilinguisme et le plan des conférences.

33. Le rapport du Secrétaire général est un premier pas sur la voie de la modernisation du Palais des Nations en vue de corriger les carences structurelles. Les États membres de l'Union européenne ont prié le Secrétaire général de présenter à nouveau des prévisions de dépenses détaillées fondées sur les besoins effectifs et des hypothèses rationnelles et guidées par le désir de limiter les coûts, tout en garantissant l'exécution du projet. Ils espèrent qu'on examinera de manière plus approfondie les dépenses afférentes au projet pendant les délibérations de la Cinquième Commission, compte tenu des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement.

34. Les États membres de l'Union européenne escomptent également débattre plus en détail des mesures prises par le Secrétariat, compte tenu des observations du Comité consultatif, en vue de mobiliser d'autres mécanismes de financement, ce qui permettrait de réduire les quotes-parts des États Membres et recevoir des informations actualisées sur les efforts du Secrétaire général tendant à obtenir des prévisions détaillées dans le cadre de l'opération de valorisation foncière. Ils examineront des moyens d'accroître les revenus locatifs que verseront d'autres entités des Nations Unies hébergées sur le site du Palais des Nations.

35. La bonne gouvernance, qui consiste non seulement à assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité, mais aussi la souplesse nécessaire pour atteindre les objectifs arrêtés, est essentielle pour le projet et exigera des mécanismes de contrôle solides, internes ou externes, en vue d'éviter la hausse des coûts et de gérer la provision pour imprévus. L'Union européenne salue les arrangements provisoires et escompte débattre des arrangements définitifs plus en détail, compte tenu des observations du Comité consultatif.

36. Des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, dont l'importance a été soulignée dans des résolutions de l'Assemblée générale, n'ont pas encore été incorporées dans le plan stratégique patrimonial et M. Presutti débattit avec intérêt des plans du Secrétariat tendant à mettre en œuvre un programme de gestion souple de l'espace de travail, qui rendrait une implantation au Palais plus intéressante pour des organismes des Nations Unies.

37. La délégation de l'Union européenne remercie le Gouvernement suisse de son appui et de l'offre de prêt et escompte débattre plus en détail des modalités du prêt, ainsi que du calendrier d'exécution et de la monnaie à utiliser pour l'ouverture de crédits et la mise en recouvrement de contributions auprès des États Membres. Si elle souscrivait à un crédit libellé en francs suisses, elle chercherait à ce que des taux d'intérêt négatifs n'aient pas d'incidences néfastes sur le financement du projet.

38. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que l'amélioration du complexe des Nations Unies à Genève bénéficiera grandement au personnel et aux représentants. Étant donné que le plan stratégique patrimonial suit immédiatement le plan-cadre

d'équipement, la délégation des États-Unis continue à axer son attention sur le coût du projet, alors que le système des Nations Unies fait l'objet d'exigences financières sans précédent. Elle remercie le Gouvernement suisse de son offre de prêt à taux d'intérêt zéro, qui allègera la charge financière des États Membres dans un premier temps. Toutefois, le principal du prêt devra être remboursé au moyen de contributions mises en recouvrement et le financement du projet revêt donc un intérêt particulier.

39. Le Secrétariat n'a pas entrepris une étude de faisabilité systématique d'autres mécanismes de financement tels que les partenariats public-privé et n'a pas non plus réalisé des études de cet ordre concernant les options de financement décrites dans le rapport du Secrétaire général. La délégation des États-Unis, bien qu'elle appuie le projet, ne saurait approuver un financement tant qu'elle n'a pas reçu des propositions spécifiques, opportunes et réalisables tendant à en réduire le coût pour les États Membres, grâce à des partenariats public-privé, la vente de terrains, des contributions volontaires de sources publiques et privées et des revenus locatifs.

40. Il serait difficile au Gouvernement des États-Unis de financer le projet au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres si les fonds mis à disposition étaient frappés de taux d'intérêt négatifs. L'Office des Nations Unies à Genève et le Gouvernement suisse devraient régler cette question avant que les contributions des États Membres soient mises en recouvrement.

41. Des stratégies de gestion souple de l'espace de travail n'ont été incorporées au stade actuel ni dans les études techniques relatives au nouveau bâtiment qu'il est envisagé de construire, ni dans les structures existantes. Le Secrétariat devrait définir une feuille de route à long terme pour tirer le meilleur parti de l'utilisation de l'espace, tout en maintenant la productivité du personnel, compte tenu des incidences potentielles d'Umoja, du modèle de fourniture mondiale des services et d'autres initiatives de gestion. Le programme d'utilisation souple de l'espace de travail actuellement appliqué au Siège pourrait servir de cadre au plan stratégique patrimonial et lui permettre de disposer de pratiques optimales.

42. **M^{me} Uemura** (Japon) dit qu'alors que le plan-cadre d'équipement vient seulement de s'achever, la Cinquième Commission arrive à l'heure de vérité

lorsqu'elle débat en détail du cahier des charges, du calendrier et du coût global du plan stratégique patrimonial. Étant donné l'urgence de la question, la délégation japonaise est disposée à examiner très attentivement la proposition du Secrétaire général afin de réduire au minimum la charge financière pour les États Membres.

43. **M^{me} Uemura** demande des renseignements actualisés sur les efforts déployés par le Secrétaire général pour étudier tous les autres mécanismes de financement possibles, dont les partenariats public-privé, afin de réduire la contribution globale des États Membres, ce que ces derniers ont demandé lors des consultations.

44. La délégation japonaise est certaine que le Secrétaire général s'est véritablement employé à donner suite en temps voulu à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 A, tendant à ce qu'il prévienne des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le plan stratégique patrimonial dès les premiers temps pour éviter toute dépense supplémentaire inutile aux États Membres.

45. **M. Lauber** (Suisse) dit que le Palais des Nations est le plus grand centre de conférence des Nations Unies en Europe et accueille chaque année plus de 10 000 réunions, dont celles du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels chargés des droits de l'homme. Il héberge de nombreux organismes des Nations Unies, tels que la Commission économique pour l'Europe, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Conférence du désarmement et est aussi le siège de l'Office des Nations Unies à Genève, qui soutient plus de 30 organismes des Nations Unies et 126 bureaux dans 83 pays.

46. Ces dernières années, un large consensus s'est dégagé parmi les États Membres quant à la nécessité de procéder à une rénovation complète du Palais afin de garantir son caractère opérationnel et sa sécurité. L'Assemblée générale a approuvé la stratégie d'exécution du projet, la mise en place d'une équipe de gestion et les ressources financières nécessaires à la planification et aux études techniques, qui ont débuté il y a trois ans et progressent bien. Les travaux de construction devraient commencer début 2017, d'après le calendrier du Secrétaire général. Le moment est

venu de prendre une décision sur le financement de l'ensemble du projet.

47. Le plan stratégique patrimonial constitue un investissement pour une Organisation plus moderne et plus efficace et permettra au Palais de demeurer un centre fonctionnel et sûr. Il améliorera l'accessibilité pour les personnes handicapées, utilisera l'espace de manière plus efficace et permettra à des organismes tels que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de regrouper leur personnel au Palais. Il devrait permettre une réduction notable des coûts de maintenance, d'énergie et de location d'espaces de bureaux à l'extérieur du Palais.

48. Si la délégation suisse salue les progrès réalisés, le Secrétaire général devrait prendre en compte les enseignements tirés d'autres projets de construction ainsi que des recommandations relatives aux bonnes pratiques recensées par le Comité des commissaires aux comptes. La délégation suisse est en accord avec les observations et recommandations du Comité consultatif.

49. En tant qu'État hôte, la Suisse accorde son plein soutien à ce projet. Conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, elle offre désormais un prêt sans intérêt de 400 millions de francs suisses pour couvrir les volets construction et rénovation du projet, qui vient s'ajouter à la donation de 50 millions de francs suisses versée en 2011 pour l'amélioration de l'efficacité énergétique du Palais. Les États Membres devraient assumer leur responsabilité en tant que propriétaires du Palais des Nations et soutenir le projet.

50. **M. Yazdani** (République islamique d'Iran) dit que les projets de l'ONU concernant les biens immobiliers et la construction devraient être gérés correctement. La délégation iranienne est préoccupée par la situation du Palais des Nations, qui doit être rénové pour corriger des problèmes structurels. Elle se félicite de l'achèvement de l'évaluation approfondie du site et des études, du schéma directeur des études techniques, de l'étude de faisabilité et du parti architectural et de la confirmation du cahier des charges.

51. La délégation iranienne accueille favorablement les prévisions de dépenses révisées et invite le Secrétariat à étudier d'autres moyens de réduire les quotes-parts des États Membres. Le Secrétariat doit prendre en compte les caractéristiques physiques et les sensibilités patrimoniales des bâtiments existants, dont

la conversion en espaces de travail flexibles coûte cher et où il conviendrait de réexaminer l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

52. Si la création envisagée d'un Conseil consultatif est conforme aux enseignements tirés d'autres projets d'équipement et contribuera à la réalisation des objectifs du plan stratégique patrimonial, ce Conseil consultatif devrait être constitué sur la base de consultations avec tous les États Membres intéressés.

53. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) dit que l'offre d'un prêt par le Gouvernement suisse est un exemple de bonne pratique du pays hôte. Si certaines délégations ont des préoccupations compréhensibles concernant le projet, les États Membres ont la responsabilité commune et partagée de préserver le patrimoine immobilier historique des Nations Unies. Les préoccupations concernant les autres possibilités de financement valent également pour d'autres projets de construction et des plans relatifs aux locaux et aux besoins à long terme de l'Organisation.

54. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, remercie le Gouvernement suisse d'appuyer l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales à Genève. Le Groupe des États d'Afrique suivra attentivement le plan stratégique patrimonial, tout comme il l'a fait dans le cas d'autres projets d'équipement des Nations Unies et fournira des compétences techniques pour que le Secrétaire général prenne en compte les préoccupations sanitaires des États Membres, y compris en éliminant l'amiante du Palais des Nations, car on ne peut demander aux représentants de travailler dans un cadre dangereux.

55. **M. Møller** (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève) dit que les auteurs du projet envisagent de mettre en place un espace de travail souple. Le nouveau bâtiment sera mieux adapté à ce type de travail que l'ancien, qui présente des limitations d'ordre structurel, patrimonial et financier.

56. Le Secrétariat a examiné soigneusement les autres possibilités de financement. Bien qu'une méthode fondée sur le partenariat public-privé soit délicate, le Secrétariat s'emploiera à donner suite à la demande des États Membres tendant à réduire les dépenses au moyen d'un tel mécanisme, une fois que le projet aura été approuvé; il est difficile de convaincre d'éventuels donateurs de verser des fonds à un projet qui n'existe pas encore officiellement. Des détails

complémentaires seront présentés lors des consultations. M. Møller est personnellement déterminé à trouver les moyens les plus novateurs de réduire le coût du projet pour les États Membres

État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
(A/70/7/Add.18, A/70/364 et A/70/364/Corr.1)

57. **M^{me} Riazi** (Directrice générale de l'informatique et des communications), présentant le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/70/364 et A/70/364/Corr.1), dit que la stratégie a pour objectif de concrétiser le potentiel des techniques de l'informatique et des communications en modernisant et en transformant la fourniture de ces techniques dans l'Organisation, en rectifiant la fragmentation des systèmes et des méthodes encore en place grâce à une meilleure gouvernance et à l'utilisation plus efficace des ressources et d'utiliser la technologie de manière novatrice, prospective et stimulante.

58. Le morcellement constitue le défi majeur. Les activités, les données, les informations, les connaissances, les services, les systèmes et les ressources de l'Organisation des Nations Unies doivent être cohérents. Le regroupement, outre de rendre les techniques de l'informatique et des communications plus efficaces, permettra aussi des économies, une efficacité accrue et de meilleurs services, sans incidence budgétaire. L'appui des États Membres est critique.

59. Le Secrétariat a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de la stratégie, malgré des défis redoutables, depuis l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 69/262. La mise en œuvre est à ses premières étapes et des efforts soutenus sont nécessaires pour qu'elle soit couronnée de succès. Les étapes initiales sont des étapes de transition, en raison des efforts intenses concernant Umoja et de la complexité de la tâche. Il a fallu faire preuve de souplesse interne, alors que le Secrétariat rationalisait les techniques de l'informatique et des communications et les ressources afférentes dans le cadre des processus budgétaires en place. La priorité a été de donner suite aux décisions de l'Assemblée générale et aux conclusions et recommandations du Comité consultatif, avalisées par l'Assemblée dans sa résolution 69/262. La mise en œuvre est fondée sur la comparaison avec des données complètes de référence,

afin de valider la stratégie et d'opérer la transformation voulue des modes opératoires.

60. L'horizon budgétaire de cinq ans concernant les techniques de l'informatique et des communications permet d'aider les responsables à planifier des investissements futurs. Une évaluation réalisée début 2015 pour déterminer l'état de référence des actifs et moyens informatiques et de communication a permis à des référents Informatique et communications d'analyser les incidences potentielles de la stratégie jusqu'en 2020 et au Bureau de l'informatique et des communications d'évaluer les capacités nécessaires conjointement avec ses partenaires et d'examiner et de modifier les priorités en matière d'investissement et a servi de base à l'élaboration de prévisions sur cinq ans des investissements en matière d'informatique et de communications et de la stratégie de gestion du capital humain. Cette évaluation a fixé la base à partir de laquelle les progrès dans l'exécution de la stratégie seront évalués et a contribué à la détermination des risques et des vulnérabilités. Le Bureau attend avec intérêt de recevoir toutes les données de référence pertinentes sur lesquelles fonder ses analyses ultérieures.

61. La normalisation des techniques de l'informatique et des communications par la gouvernance, une direction centrale et l'élaboration d'une politique à l'échelle du système a débuté au cours de la première année de mise en œuvre de la stratégie. Le Comité de gestion a opéré en tant que mécanisme interne d'évaluation indépendant et a assuré la supervision et le respect du principe de responsabilité. Des mesures d'assurance du projet ont été mises en place pour veiller à la réalisation des étapes, des résultats et des objectifs et suivre les progrès. Le déploiement d'Umoja s'effectue suivant le calendrier. Les progrès en matière de mise en œuvre du plan d'action en 10 points visant à renforcer la sécurité informatique ont été rapides. Après une analyse des dispositions existantes, des efforts ont été faits pour améliorer la reprise après sinistre dans l'Organisation. Des pôles applications ont été créés à Bangkok, New York et Vienne. L'évaluation a permis de déterminer précisément le nombre des applications actuelles et de se faire une idée de la situation future. La gestion du développement et de l'harmonisation des applications s'est améliorée.

62. L'infrastructure a été renforcée grâce à la migration de l'ancien réseau non géré au réseau

mondial uniformisé. Des centres technologiques régionaux ont été créés et ont aidé à normaliser les services et à les appuyer pendant le déploiement d'Umoja. La sécurité du réseau intégré progressera au cours des quatre prochaines années en conséquence du contrôle mondial. Des pôles informatiques ont été créés, ce qui renforce la capacité d'hébergement des données. Le pôle d'assistance centralisée, qui dispose d'implantations à Bangkok, Brindisi, Genève, Nairobi et New York, est l'unique point de contact concernant les demandes de services et le traitement des appels concernant Umoja et d'autres applications.

63. Un appui technique et des services de conférence à l'échelle mondiale ont été mis en place pour pallier la fragmentation concernant les services techniques de conférence. On a instauré des services d'informatique décisionnelle et d'analyse des données pour appuyer la prise de décisions grâce à la fourniture d'informations précises en temps voulu et de données agrégées. La défragmentation a débuté avec le regroupement des fonctions Informatique et communications du Département de la gestion, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département de la sûreté et de la sécurité et il est prévu de poursuivre l'harmonisation à l'échelle du système.

64. Les techniques Informatique et communications sont extrêmement dispersées à l'Organisation des Nations Unies, où l'on compte plus de 70 ateliers Informatique et communications, 44 centres de données, 2 400 applications, 130 bureaux d'assistance et de nombreuses autres structures redondantes. La stratégie permettra de pallier cette fragmentation avec cohérence, efficacité et efficience. Les besoins d'investissement ont été établis et les réalisations sont encourageantes.

65. Le Bureau de l'informatique et des communications est sur la bonne voie alors qu'il met en œuvre la stratégie quinquennale, compte tenu des dispositions actuelles de gestion et des structures de gouvernance en place. Les progrès réalisés au cours de la première année constituent un pas vers l'établissement de services Informatique et communications complets, fiables et efficaces.

66. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/70/7/Add.18),

dit que le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications au cours de la période initiale de neuf mois. La priorité a été donnée au développement des capacités nécessaires au lancement d'Umoja dans les entités des groupes 3 et 4, dont la mise en place d'un pôle d'assistance centralisée et des améliorations ont été apportées à la connectivité et à la gestion du réseau intégré mondial.

67. La transformation du paysage informatique très morcelé du Secrétariat a commencé. Puisque l'infrastructure contribue au développement d'autres grands projets de transformation des modes de fonctionnement, dont le projet Umoja et le dispositif de prestation de services communs, il est essentiel que la stratégie soit mise en œuvre dans les délais fixés.

68. S'agissant des prévisions de dépenses dont l'Assemblée générale a demandé la communication à titre indicatif, le Comité consultatif estime que l'absence d'analyse et d'informations sur les ressources Informatique et communications liées au maintien de la paix représente une grave lacune du rapport du Secrétaire général. Faute de disposer d'une analyse détaillée et d'avoir une vision globale des ressources nécessaires au titre de l'informatique et des communications dans l'ensemble du Secrétariat, le Comité consultatif n'est pas en mesure de se prononcer sur la validité des prévisions budgétaires sur cinq ans. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, les prévisions de dépenses globales du Secrétariat dans le domaine de l'informatique et des communications pour une période de cinq ans.

69. Concernant les pôles applications, le Comité consultatif prend note avec intérêt de l'analyse initiale des applications actives contenue dans le rapport du Secrétaire général. Il insiste depuis longtemps sur la nécessité de réduire l'éparpillement dans ce domaine et d'éliminer les chevauchements, les doubles emplois et les applications obsolètes. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'affiner son analyse et d'inclure dans son prochain rapport des informations à jour sur le nombre total d'applications et sur le nombre de celles qui pourraient être retirées du service, en donnant des précisions sur le nombre total de systèmes devant être remplacés par Umoja.

70. Le Comité consultatif a été informé que les centres technologiques régionaux consistent en structures logiques et non en centres physiques, et que ces structures ont été conçues pour harmoniser les services régionaux en matière d'informatique et de communications avec la stratégie Informatique et communications. En revanche, les arrangements en matière de coopération régionale, tels que le service régional d'informatique et de communications dispensé à partir du Centre de services régional d'Entebbe, visent à appuyer la fourniture de services de cet ordre dans les opérations de maintien de la paix. Au fur et à mesure que les centres technologiques régionaux arriveront à maturité, ils resserreront leur collaboration en matière d'informatique et de communications dans le domaine du maintien de la paix. Il importe d'optimiser et d'intégrer l'utilisation des infrastructures de l'informatique et des communications et d'éviter les doubles emplois autant que faire se peut.

71. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter des détails complets sur le coût des services fournis et le recouvrement de ces coûts dans les pôles informatiques de Brindisi et de Valence qui opèrent sous la direction du Département de l'appui aux missions et hébergent des logiciels essentiels à l'échelle du Secrétariat, tels qu'Umoja.

72. S'agissant du pôle d'assistance centralisée, l'assistance de niveau 1 Umoja aux missions de maintien de la paix est assurée au niveau local. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait établir un seul système d'assistance pour Umoja.

73. En ce qui concerne le regroupement des services informatiques, le Comité consultatif se félicite de l'harmonisation et de la consolidation des fonctions relatives à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat et de la réduction du degré de fragmentation dans l'infrastructure Informatique et communications de l'Organisation. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter un tableau complet des efforts d'harmonisation et de consolidation et des progrès réalisés ainsi qu'un plan d'harmonisation et de consolidation des fonctions Informatique et communications restantes dans l'ensemble du Secrétariat.

74. Les données relatives aux ressources humaines et à l'évaluation des compétences que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport devraient être fondées sur une analyse exhaustive des effectifs spécialisés en informatique et communications dans le domaine du maintien de la paix et porter sur toutes les catégories de personnel et toutes les sources de financement (postes permanents et temporaires, emplois de temporaire, consultants, vacataires et tout autre prestataire de services extérieur).

75. **M. Davidson** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe souscrit aux réformes de gestion visant à accroître l'efficacité, l'efficacité, la transparence, le contrôle et le respect de principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies. Toutes les réformes, notamment celles réalisées dans le secteur de l'informatique et des communications, doivent appuyer l'action de l'Organisation dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Une infrastructure sûre, fiable et d'utilisation facile permettant d'employer ces techniques, outre d'être critique pour l'exécution des mandats, aidera les États à prendre des décisions. Lors des consultations, le Groupe cherchera à obtenir des éclaircissements quant aux efforts déployés par le Secrétaire général pour harmoniser la stratégie Informatique et communications avec les objectifs de l'Organisation. L'examen de la stratégie par la Cinquième Commission pâtit du manque de détails dans le rapport du Secrétaire général.

76. La répartition des responsabilités en matière de fourniture des services Informatique et communications dans des centres multiples dispersés sur le plan géographique exige des dispositions solides de gouvernance, de gestion et de respect du principe de responsabilité, une direction rigoureuse, des normes et procédures complètes ainsi qu'une communication et une coordination effectives. Il convient également d'éviter que les structures fassent double emploi et que des niveaux administratifs supplémentaires soient ajoutés s'agissant des nouvelles entités telles que le Comité exécutif de l'informatique et des communications, le Conseil de l'informatique et des communications, le Comité des politiques en matière d'informatique et de communications et le Groupe de coordination pour l'élaboration de logiciels.

77. Le Groupe regrette l'absence d'une analyse coûts-avantages concernant les initiatives relatives à

l'informatique et aux communications. Une telle analyse est importante pour l'évaluation des projets et devrait évoluer à mesure de l'exécution de la stratégie. Étant donné les importantes ressources consacrées à cette mise en œuvre, le Groupe centrera son attention sur les décisions relatives aux investissements en matière de techniques de l'informatique et des communications. Il se félicite des initiatives entreprises pour optimiser la transparence de ces investissements et des achats importants du Secrétariat et estime que l'Organisation devrait être axée sur les résultats et fonder ses décisions sur les faits dans ce domaine.

78. S'agissant de la synthèse des risques associés à la stratégie, le Secrétariat devrait incorporer la gestion des risques dans la stratégie de manière à atténuer ceux-ci.

79. Le Groupe salue les progrès réalisés dans le déploiement d'Umoja et prend acte des renseignements concernant les fonctions qui seront transférées de l'équipe du projet Umoja au Bureau de l'informatique et des communications et des applications qui pourraient être abandonnées. Il cherchera à obtenir des informations complémentaires concernant l'évaluation approfondie des progrès sur la voie des étapes évoquées dans le rapport du Secrétaire général.

80. Le Groupe accorde une grande importance à la sécurité informatique et souscrit au plan de sécurisation informatique en 10 points. Diverses politiques, orientations et procédures techniques ont été promulguées et une politique commune en matière de sécurité devrait être appliquée dans l'ensemble du Secrétariat, y compris dans les opérations de maintien de la paix. S'agissant des activités de reprise après sinistre, le Groupe est préoccupé par les carences recensées dans 129 systèmes et applications critiques qui appuient des processus critiques. La mise en place de capacités avancées de reprise après sinistre exigera des investissements non négligeables et donnera lieu à une augmentation substantielle des dépenses annuelles de maintenance et de fonctionnement. Le Groupe demandera des informations complémentaires concernant la reprise après sinistre lors des consultations.

81. La dispersion des techniques informatique et communications doit être abordée de manière ciblée et inclusive. Le Groupe se félicite de la création de pôles informatiques à Bangkok, New York et Vienne dans le

cadre d'un plan d'harmonisation en plusieurs étapes. Le rapport du Secrétaire général n'examine pas comme il convient la question de la création de ces pôles et le Secrétaire général devrait affiner et étendre son analyse des applications à l'Organisation des Nations Unies afin de réduire les doubles emplois et de pallier le manque d'efficacité.

82. S'agissant de l'harmonisation des fonctions informatique et communications dans certains secteurs du Secrétariat, il est nécessaire d'assurer une cohérence et des synergies accrues avec d'autres systèmes pour une transformation globale. Il est nécessaire d'avoir un panorama complet de ces efforts, essentiels si l'on veut que l'Organisation devienne un fournisseur plus réactif; il faudrait entre autres présenter une mise à jour sur l'état d'avancement et un plan d'harmonisation et de consolidation des fonctions informatique et communications restantes dans l'ensemble du Secrétariat.

83. Le rapport du Secrétaire général ne contient ni informations ni analyse sur les prévisions budgétaires indicatives sur cinq ans concernant l'information et les communications, notamment au sujet des ressources nécessaires dans ce domaine dans les activités de maintien de la paix, qui représentent plus de 75 % des dépenses dans ce secteur. Le Groupe ne comprend pas les raisons avancées pour cette omission et est préoccupé par le fait que la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications ait été compromise.

84. Il ne faut pas que la stratégie Informatique et communications de l'Organisation établisse une distinction entre, d'une part, les opérations de maintien de la paix et, d'autre part, les autres entités du Secrétariat. Une telle approche compromettrait les autres grandes réformes visant à créer un Secrétariat intégré à l'échelle mondiale. Le Groupe cherchera à obtenir des éclaircissements à ce propos au cours des consultations.

85. Le recrutement et la formation de personnel et d'experts qualifiés demeurent un défi. Dans le cadre de la stratégie, il conviendrait de renforcer les capacités disponibles à l'Organisation, de sorte à pouvoir exécuter les activités prescrites. De nouvelles compétences et capacités doivent être acquises et conservées, outre l'introduction de nouveaux matériels et modèles de fourniture de services. Le Groupe attend avec intérêt l'étude qu'a promise le Secrétaire général

sur le personnel chargé de l'informatique et des communications et l'évaluation complète des propositions qui sera élaborée en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines.

86. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, du pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, continue à souligner l'importance des techniques de l'informatique et des communications pour répondre aux demandes croissantes de l'Organisation alors qu'elle fait davantage fond sur sa structure informatique et communications pour disposer de davantage de données exactes en temps voulu afin d'appuyer la prise de décisions et de renforcer le contrôle et le respect du principe de responsabilité. Le rapport du Secrétaire général (A/70/364 et Corr.1) est un pas essentiel sur la voie de la réalisation de ces objectifs et sur celle de l'amélioration de la fourniture des services grâce au regroupement des services informatiques, au renforcement de la cybersécurité, à l'appui à la mobilité du personnel, à la rationalisation du portefeuille d'applications, notamment par l'élimination d'applications redondantes, faisant double emploi et obsolètes. L'Union européenne estime, à l'instar du Comité consultatif, qu'une infostructure complète, sûre, fiable et efficace joue un rôle de catalyseur dans d'autres grands projets de transformation des modes de fonctionnement, dont Umoja. Il est crucial de rationaliser et d'harmoniser cette infostructure pour minimiser les chevauchements, les incohérences et les redondances et pour réduire l'empreinte carbone connexe, de sorte que le développement de l'informatique et des communications et les objectifs relatifs à la fourniture de tels services soient conformes aux priorités de l'Organisation. En conséquence, la stratégie doit être appliquée en temps voulu.

87. Les membres de l'Union européenne accordent une grande importance au rôle du cadre de gouvernance dans la supervision des politiques et principes directeurs relatifs aux techniques de l'informatique et des communications, de l'architecture informatique, des normes et des choix en matière d'investissement afin d'assurer une gestion normalisée des ressources en matière d'informatique et de

communications et se félicite de la promulgation d'orientations sur la gestion des données, des ressources et des mécanismes. Il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires sont nécessaires; les membres de l'Union européenne escomptent recevoir des données actualisées à ce propos. Dans ce contexte, l'Union européenne prend acte des observations du Comité des commissaires aux comptes sur la nécessité de fédérer les forces de l'Organisation autour d'une vision d'avenir commune concernant le traitement des questions relatives à l'informatique et aux communications qui figurent dans son rapport publié sous la cote A/67/651 et dans son rapport sur les activités du Secrétariat de l'ONU pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5 (Vol. I)). Les membres de l'Union européenne attendent avec intérêt le rapport de suivi du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet. Ils escomptent aussi pouvoir débattre des éléments de l'évaluation comparative des moyens et outils informatiques et des hypothèses de planification retenues pour le budget indicatif quinquennal et soulignent la nécessité de données claires et transparentes pour appuyer la prise de décisions dans ce domaine.

88. L'Union européenne souscrit à la conclusion du Comité consultatif concernant la nécessité d'assurer la gestion optimale des ressources techniques en matière d'informatique et de communications ainsi que la rentabilité des investissements connexes. Elle compte recevoir des données actualisées sur les efforts entrepris dans le cadre de la recherche de fournisseurs à l'échelle mondiale, de manière à regrouper les opérations et tirer parti du pouvoir d'achat afin d'obtenir des taux préférentiels et des rabais lors de l'achat des biens et services dans le domaine de l'informatique et des communications. Le fait de confier la responsabilité d'Umoja au Bureau de l'informatique et des communications est critique pour que les avantages escomptés se concrétisent pleinement. L'Union européenne estime, de concert avec le Comité des commissaires aux comptes, que la stratégie de déploiement devrait viser essentiellement à permettre la mise en service d'Umoja et invite le Bureau et les équipes Umoja à continuer de collaborer étroitement pour que la transition soit couronnée de succès et pour créer un modèle d'appui Umoja efficace.

89. **M. Dettling** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein dit que l'Assemblée générale,

lorsqu'elle a avalisé la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications dans sa résolution 69/262, a souligné la nécessité de réduire la fragmentation, de renforcer le pilotage central, de mettre en place une gouvernance plus efficace, d'améliorer la sécurité de l'information et d'accroître la transparence des dépenses en matière d'informatique et de communications.

90. Depuis le début de l'application de la stratégie, plusieurs applications ont été consolidées, harmonisées ou abandonnées; de nombreux services d'assistance ont été regroupés pour former le pôle d'assistance centralisée, des centres technologiques régionaux sont partiellement opérationnels et des progrès majeurs ont été réalisés dans la mise en œuvre d'Umoja. Toutefois, de nombreux défis persistent. À l'avenir, il faudra s'attacher à maximiser les synergies entre l'application de la stratégie, qui constitue un modèle en matière de prestation de services informatiques, d'une part et, d'autre part, le fait de veiller à ce que le futur modèle opérationnel de l'Organisation tienne également compte de la nécessité de déployer les ressources informatique et communications de manière à garantir un appui efficace des programmes. À ce propos, les délégations de la Suisse et du Liechtenstein rappellent la suggestion contenue dans la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, tendant à ce que les services soient harmonisés et partagés avec d'autres entités de l'ONU, en particulier sur le terrain. La Suisse et le Liechtenstein partagent les préoccupations exprimées par le Comité consultatif, à savoir que la nouvelle stratégie ne couvre pas tous les aspects liés à l'informatique et aux communications au sein de l'Organisation et n'est donc pas conforme à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. Ils déplorent en particulier que la projection budgétaire indicative ne contienne pas de renseignements concernant les ressources informatique et communications dans le cadre du maintien de la paix, qui représentent quelque 75 % de l'ensemble des ressources affectées à l'informatique et aux communications. Constatant que les problématiques recensées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/67/651) continuent à faire obstacle à la mise en œuvre de la stratégie, ils appellent le Secrétaire général à faire de l'élimination de ces obstacles une priorité et attendent la publication d'une projection budgétaire révisée pour l'ensemble du Secrétariat, ainsi que la publication d'une nouvelle circulaire sur le Bureau de l'informatique et des

communications. Ils espèrent également que le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie emploiera une terminologie plus compréhensible pour les États Membres et présentera une étude de viabilité plus claire. Pour qu'une stratégie Informatique et communications plus centralisée puisse réellement transformer l'Organisation, les hauts responsables de l'Organisation doivent unir leurs efforts afin de soutenir la prise de décisions et le développement d'une culture d'entreprise. Leur prise en main et leur détermination collectives sont nécessaires pour que soient dûment mises en œuvre des stratégies à l'échelle de toute l'Organisation et pour appuyer la Directrice générale de l'informatique et des communications; en revanche, le cloisonnement empêchera de déployer efficacement les ressources pour assurer la réalisation des mandats.

91. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que, puisque les techniques de l'informatique et des communications sont essentielles à la réalisation des opérations complexes de l'Organisation, il importe d'appliquer une stratégie intégrée pour répondre efficacement à ces divers besoins. Il ressort à l'évidence du rapport du Secrétaire général (A/70/364) qu'une stratégie globale reste à élaborer. Pour être couronnée de succès, cette stratégie nécessitera de disposer d'une direction forte pour éliminer les cloisonnements et instaurer un nouveau cadre de gouvernance où les rôles, les responsabilités et le respect du principe de responsabilité seront clairement définis. La stratégie doit aider les diverses parties de l'Organisation à remplir leur mandat, tout en assurant un contrôle et une cohérence adéquats. Prenant acte de la conclusion du Comité consultatif selon laquelle la stratégie existante ne serait pas couronnée de succès sous sa forme actuelle, l'intervenante ne saurait accepter cet état de choses, compte tenu de l'importance critique des techniques de l'informatique et des communications et du pourcentage important des ressources qui leur est affecté. Les États-Unis prient donc le Secrétaire général et les hauts responsables du Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès de la stratégie à titre prioritaire.

92. **M. Kishimori** (Japon) dit que le Japon a appuyé sans relâche les principales initiatives de transformation du mode de fonctionnement de l'Organisation, dont la stratégie Informatique et communications, qui sont toutes devenues encore plus cruciales depuis le déploiement d'Umoja. La

délégation japonaise estime, à l'instar du Comité consultatif, qu'il conviendrait d'harmoniser et de regrouper les fonctions afférentes à l'informatique et aux communications dans les divers départements de l'Organisation, y compris dans les missions de maintien de la paix et autres. À cet égard, M. Kishimori rappelle le paragraphe 18 de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, aux termes duquel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités du Secrétariat portent à la connaissance de la Directrice générale de l'informatique et des communications toutes les questions qui se rapportent aux activités, à la gestion des ressources, aux normes, à la sécurité, à l'architecture et aux orientations touchant l'informatique et les communications. Des délais supplémentaires pourraient être nécessaires pour que les entités s'adaptent à ces prescriptions, mais le Japon est certain que cette résolution sera dûment appliquée en temps voulu.

93. L'efficacité et la transparence sont les éléments fondamentaux d'une stratégie Informatique et communications couronnée de succès. Comme l'a suggéré le Comité consultatif, les fonctions informatique et communications devraient être centralisées pour produire des gains d'efficacité dans la prestation de services informatiques, ce qui devrait se traduire par une réduction des prévisions de dépenses au titre de l'informatique. En outre, des données plus transparentes devraient être fournies dans le contexte des prévisions budgétaires sur cinq ans.

94. **M. Goren** (Israël) dit que, au cours des dix dernières années, les techniques de l'informatique et des communications ont révolutionné tous les aspects de la vie quotidienne dans le monde. Israël, pays connu pour sa concentration élevée en jeunes pousses, a constaté directement les transformations que cette technique entraîne sur les pratiques des entreprises des secteurs public et privé. L'application d'une stratégie Informatique et communications novatrice, globale et bien gérée à l'Organisation des Nations Unies permettra de réaliser des gains de productivité sur les plans administratif et financier et d'exécuter les mandats avec efficacité. La stratégie devrait servir de pont plutôt que d'obstacle aux efforts réalisés dans le Secrétariat aux fins de l'exécution des mandats. À ce propos, Israël est encouragé par la volonté du Bureau de l'informatique et des communications de collaborer avec toutes les entités du Secrétariat pour tirer parti des

découvertes technologiques les plus récentes à l'avantage de toute l'Organisation.

95. Les efforts déployés pour élaborer une approche à long terme rationnelle de l'informatique et des communications devraient continuer à porter essentiellement sur l'harmonisation, la défragmentation et la normalisation, compte particulièrement tenu des défis que l'Organisation doit relever en matière de sécurité informatique. Enfin, Israël souscrit à la conclusion du Comité consultatif concernant la nécessité d'une politique de sécurité commune à l'ensemble du Secrétariat, y compris sur le terrain.

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2016-2017 (A/70/349 et A/70/7/Add.9)

96. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant la note du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/70/349) dit que, conformément à la résolution 60/248 de l'Assemblée générale, au statut de l'Institut et aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut figurant dans le rapport du Secrétaire général concernant les activités du Comité consultatif pour les questions de désarmement (A/70/186), l'Assemblée générale est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 584 600 dollars, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2016-2017. Le montant correspondant a été inscrit au chapitre 4 (désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

97. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le point à l'examen (A/70/7/Add.9), dit que le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la demande de subvention d'un montant de 584 600 dollars (avant actualisation des coûts) à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017, dont le financement est déjà prévu au chapitre 4 (désarmement) du projet de budget-programme pour le même exercice. Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général veillera à ce que les procédures établies en matière

d'actualisation des coûts soient dorénavant respectées. Le rapport du Comité consultatif contient également des informations concernant la viabilité financière de l'Institut et notamment les problèmes liés au déploiement d'Umoja; l'Assemblée générale examine actuellement cette question.

98. **M. Davidson** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est favorable au versement de la subvention envisagée à l'Institut pendant l'exercice biennal 2016-2017 et réaffirme le souhait du Comité consultatif, à savoir que l'actualisation des coûts sera conforme aux procédures établies. Le Groupe participera dans un esprit constructif aux délibérations sur ce point pour garantir la viabilité financière future de l'Institut, condition préalable à l'exécution effective et efficiente de son mandat.

La séance est levée à 12 h 5.